

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 14 janvier 2019 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Éric Lachance
M. Christian Lebel	

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier  
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11110)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Fixation des salaires pour l'année 2019
5. Formation pour le responsable de l'urbanisme
6. Réfection du garage municipal – recommandation de paiement partiel
7. Réfection du garage municipal – recommandation de paiement partiel des travaux supplémentaires
8. Adoption politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances
9. Vidange des installations septiques – mandat à l'entrepreneur
10. Établissement servitudes de non-accès et de drainage dans la zone industrielle
11. Motion de remerciement – anciens membres du Comité des loisirs
12. Motion de remerciement – employés des travaux publics et administratifs
13. Correspondances et divers
14. Paiement des comptes
15. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11111)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 3 décembre ainsi que celles de la session spéciale du 17 décembre 2018 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que l'entretien des pistes sur tout le territoire du Sentier des Caps est difficile car plusieurs motoneigistes ne respectent pas leurs sentiers. Il demande donc, devant l'assemblée, que tous les motoneigistes respectent les sentiers balisés du Sentier des Caps; ce qui en facilitera leur entretien.

#### 4. FIXATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2019 (Rés. # 11112)

Considérant le budget 2019 qui a été adopté en décembre dernier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

De fixer les salaires des employés municipaux pour l'année 2019 en fonction de la liste suivante et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

M. Marc Lachance, Directeur général	66 585,91 \$ / an ;
Mme Sylvie Verreault	27,60 \$ de l'heure ;
M. Michel Thibodeau	23,93 \$ de l'heure ;
M. Bruno Lachance, contremaître	26,44 \$ de l'heure ;
M. Daniel Fortin	22,80 \$ de l'heure ;
M. Patrice Verreault	20,57 \$ de l'heure ;
M. Réjean Verreault	15,05 \$ de l'heure ;
Mme Suzanne Tremblay	15,05 \$ de l'heure ;
Mme Chantal Rancourt	15,05 \$ de l'heure ;
Surveillance de l'écocentre	15,05 \$ de l'heure ;
Employés voirie et déneigement (surnuméraires)	19,25 \$ de l'heure ;
M. Jerry Racine (garde de déneigement jusqu'au 13 avril)	850,00\$ / semaine.

#### 5. FORMATION POUR LE RESPONSABLE DE L'URBANISME (Rés. # 11113)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Michel Thibodeau, responsable de l'urbanisme, à participer à une formation sur le zonage agricole. Cette formation sera donnée sur 2 jours et aura lieu les 10 et 11 avril 2019 au Mont Tremblant au montant de 561,46 \$ plus taxes.

Que les dépenses reliées à cette formation soient et sont remboursées sur présentation des pièces justificatives.

#### 6. RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL

Recommandation de paiement partiel (Rés. # 11114)

Considérant la résolution # 11057 adoptée le 16 octobre 2018 qui donnait le mandat à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. pour effectuer les travaux de réfection du garage municipal ;

Considérant qu'une partie des travaux a été réalisée en novembre et décembre 2018 ;

Considérant la recommandation de paiement partiel que le surveillant de chantier, soit l'architecte mandaté au dossier, a fait parvenir à la Municipalité ;

Considérant les clauses prévues au devis et donc au contrat conclu avec l'entrepreneur mandaté pour ces travaux de réfection au garage municipal ;

Considérant que les travaux de réfection du garage municipal sont en lien avec le règlement d'emprunt # 509-2018 autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant que le financement pour ce règlement d'emprunt # 509-2018 se fera dans les prochaines semaines en collaboration avec le ministère des Finances ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le paiement partiel à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. pour les travaux réalisés en novembre et décembre 2018 ; le tout selon la recommandation de paiement que le surveillant de chantier et architecte a fait parvenir à la Municipalité. Le montant de ce versement sera de 22 624,25 \$ taxes incluses. Une retenue de 10 % a été prise en considération, tel qu'il est prévu au document d'appel d'offres signé par l'entrepreneur.

#### 7. RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL

##### Recommandation de paiement partiel des travaux supplémentaires (Rés. # 11115)

Considérant la résolution # 11086 adoptée le 14 novembre 2018 qui donnait le mandat à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. pour effectuer des travaux supplémentaires durant la réfection du garage municipal ;

Considérant que la majeure partie des travaux a été réalisée en décembre 2018 ;

Considérant la recommandation de paiement partiel que le surveillant de chantier, soit l'architecte mandaté au dossier, a fait parvenir à la Municipalité en lien avec ces travaux supplémentaires ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le paiement partiel à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. pour les travaux supplémentaires effectués au garage municipal durant la réfection de celui-ci; le tout selon la recommandation de paiement que le surveillant de chantier et architecte a fait parvenir à la Municipalité. Le montant de ce paiement sera de 22 705,27 \$ taxes incluses. Une retenue de 10 % a été prise en considération, tel qu'il est prévu au contrat original.

#### 8. ADOPTION POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES (Rés. # 11116)

Considérant la loi # 157, adoptée par l'Assemblée Nationale du Québec en juin 2018, encadrant le cannabis ;

Considérant qu'il est important de prévenir les risques, d'assurer la sécurité des employés et des citoyens, de donner des balises claires aux employés, aux cadres ainsi qu'à la direction générale et aux élus entourant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires sur les lieux de leur travail ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte la nouvelle politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires pour tous les employés, les cadres, la direction générale et les élus et ce, tel qu'au document préparé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier et remis aux membres du Conseil municipal le 14 janvier 2019.

Une copie de cette politique sera remise à chaque employé.

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

## 9. VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

### Mandat à l'entrepreneur (Rés. # 11117)

Considérant le dossier de la prise en charge des vidanges d'installations septiques que les élus municipaux ont longuement analysé lors des derniers mois ;

Considérant l'appel d'offres que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait publier sur le site SEAO afin d'obtenir des offres de services d'entrepreneurs pour effectuer la vidange des installations septiques sur son territoire ;

Considérant que l'ouverture des offres reçues a été faite le 26 septembre 2018 ;

Considérant qu'une analyse des offres reçues a été effectuée ;

Considérant que le règlement # 512-2018 a été adopté en décembre 2018 portant sur la prise en charge par la Municipalité de la vidange des installations septiques situées sur son territoire ;

Considérant que, dans le règlement # 513-2018 concernant le budget 2019 et les divers taux de taxes, un montant de taxation annuel a été prévu pour tous les propriétaires de résidences permanentes et de chalets afin qu'il soit prélevé directement sur le compte de taxes municipales ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Sani-Orléans Inc. afin d'effectuer la vidange des installations septiques situées sur son territoire et ce, pour les 4 prochaines années; le tout selon leur offre de services déposée le 26 septembre 2018. Le coût total de ce contrat est de 262 873,83 \$ taxes comprises. L'entrepreneur devra respecter les clauses prévues au document d'appel d'offres et devra collaborer en tout temps avec le responsable de l'urbanisme afin d'assurer le bon déroulement des opérations.

## 10. ÉTABLISSEMENT SERVITUDES DE NON-ACCÈS ET DE DRAINAGE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE (Rés. # 11118)

Considérant l'entente intervenue et signée le 23 octobre 2015 entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin de permettre la construction d'un chemin d'accès au nouveau parc industriel de la Municipalité ;

Considérant que, dans cette entente, il était stipulé que la Municipalité devait faire établir par acte notarié des servitudes de non-accès ainsi que de drainage en faveur de la Ville de Québec ;

Considérant le document préparé par Me Alain Bourget, notaire, dans le but d'officialiser ces servitudes ;

Considérant l'acceptation du document par la personne responsable du dossier à la Ville de Québec, soit Me Julie Dorris ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal autorise monsieur Majella Pichette, Maire, ainsi que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à signer le document notarié, tel que préparé et déposé par Me Alain Bourget, notaire, établissant les servitudes de non-accès et de drainage le long du nouveau chemin d'accès au parc industriel.

Les frais de notaire seront payés et assumés par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, tel que le stipulait l'entente intervenue entre les parties.

## 11. MOTION DE REMERCIEMENT

### Anciens membres du Comité des loisirs (Rés. # 11119)

Considérant que, dans les dernières semaines, deux membres ont démissionné au sein du Comité des loisirs de la Municipalité ;

Considérant tous les efforts, énergie et implication que ces membres ont donné généreusement et bénévolement au sein de ce comité au cours des dernières années ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tient à remercier infiniment mesdames Linda Touchette et Nathalie Duclos pour leur étroite collaboration et leur grande implication au sein du Comité des loisirs, au cours des dernières années.

## 12. MOTION DE REMERCIEMENT

### Employés des travaux publics et administratifs (Rés. # 11120)

Considérant que les employés des travaux publics ont modulé leurs heures de travail lors du congé des fêtes 2018-2019 afin d'assurer un service et un travail adéquat aux citoyens de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que la présentation du budget 2019 préparé permet aux élus d'avoir accès à plusieurs données et détails des années antérieures; ce qui permet une gestion plus efficace et facilite la prise de décisions ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tient à remercier les employés des travaux publics pour leur grande ouverture à avoir modulé leurs heures de travail durant le congé des fêtes 2018-2019 afin d'assurer un travail et un déneigement adéquat. De plus, leur collaboration avec l'employé de garde au déneigement a aidé grandement ainsi qu'aux employés administratifs ayant participé à la préparation et présentation du budget 2019 aux élus municipaux.

## 13. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre du Cabinet du Premier ministre du Canada qui confirme la réception de notre résolution sur la demande de maintien des services en français en Ontario.
- La liste des interventions du service de sécurité incendie de la Municipalité pour l'année 2018.
- Une lettre de confirmation de la quote-part municipale pour les services de la Sûreté du Québec.
- Une lettre de remerciement du Club Le Sapin d'Or.
- Une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de confirmer le programme de subvention TECQ 2019-2023.
- Le calcul du montant de la subvention reçue par la municipalité en 2018 en lien avec le programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- Une lettre de remerciement de l'organisme Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de novembre 2018 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre de la bibliothèque Emma-Duclos.

14. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11121)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de décembre 2018 ainsi que le début janvier 2019 et totalisant la somme de 325 188,92 \$.

Salaires

Pér. du 02/12 au 08/12	12 248,00 \$	Pér. du 09/12 au 15/12	8 097,31 \$
Pér. du 16/12 au 22/12	7 240,12 \$	Pér. du 23/12 au 29/12	7 357,31 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11122)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 42.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier